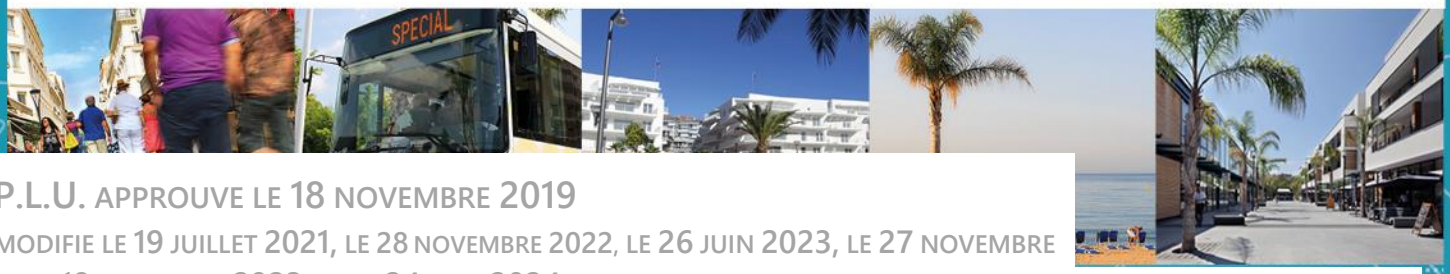
CANNES

PLU

Plan
Local
d'Urbanisme



P.L.U. APPROUVE LE 18 NOVEMBRE 2019

MODIFIE LE 19 JUILLET 2021, LE 28 NOVEMBRE 2022, LE 26 JUIN 2023, LE 27 NOVEMBRE ET LE 18 DECEMBRE 2023, ET LE 24 JUIN 2024

Modification n°5 approuvée le 18 décembre 2025

6.A.1. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Mises à jour :

- 11 mai 2020 (Tombeau Prosper Mérimée - Inscription au titre des Monuments Historiques -MH))
- 24 juin 2020 (Secteurs d'information sur les sols)
- 01 septembre 2020 (Eglise Saint Georges – Inscription MH)
- 20 octobre 2020 (Servitude aérienne T7)
- 27 octobre 2020 (Règlement Local de Publicité)
- 11 mai 2021 (P.P.B.E., PAC Risque Technologique Aéroport, PAC Retrait-gonflement des sols argileux)
- 08 février 2022 (P.P.R.I.)
- 16 août 2022 (Saint Michel Archange – Inscription MH, Servitude Gaz I1, Servitude Gaz I3)
- 27 septembre 2022 (Plan des annexes complémentaires)
- 22 décembre 2023 (Système endiguement Echangeur A8, Servitude ferroviaire T1)
- 02 avril 2026 (Eglise Saint Georges – classement AC1 MH, SUP A5-I1-I3-I4-PM1-PM2-PM7-PT1-PT2-T4-T5, ZAD La Roubine Renouvellement, PPRI-Modification n°1)

Mairie de Cannes - Avril 2026

CANNES

AC1 – MONUMENTS HISTORIQUES
Servitudes de protection des monuments historiques

Textes de réglementation générale

- Code du patrimoine : art L.621-1 et suivants, à L.621-25 et suivants, L.621-30 à L.621-32 ;
- Code de l'urbanisme : art L.151-43, L.152-7, R.151-51 et R.161-8 ;

Étendue de la servitude

- Zone de 500 m de rayon autour des monuments.

Limitation au droit d'utiliser le sol

- Consultation du service chargé des monuments historiques dans tous les cas visés par les dispositions du Code du Patrimoine sus-cités, en particulier :
 - L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative (Art. L.621-9 du Code du Patrimoine).
 - Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable (Art. L.621-31 du Code du Patrimoine).
 - L'inscription au titre des monuments historiques est notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser (Art. L.621-27 du Code du Patrimoine).

Personne ou service à consulter

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France
 41 avenue Thiers
 06 000 NICE

CANNES

AC1 – MONUMENTS HISTORIQUES
Servitudes de protection des monuments historiques

Liste des monuments historiques classés	Date des arrêtés propres à chaque monument
– La chapelle Saint-Sauveur sur l'île Saint-Honorat	– 12 juillet 1886
– La chapelle de la Trinité sur l'île Saint-Honorat	– 12 juillet 1886
– Deux fours à boulets pointe Est et deux fours à boulets pointe Ouest de l'île Saint Honorat	– 22 octobre 1908
– L'ancien Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite avec son puits espagnol et la zone militaire qui l'entoure	– 27 juillet 1927
– Le château-fort ou ancien monastère Saint-Honorat sur l'île Saint-Honorat	– Liste de 1875
– L'ancien château, rue Louis Périssol : Tour du Suquet, chapelle Sainte-Anne et église Notre-Dame de l'Espérance	– 28 juillet 1937
– La villa Rothschild : villa et son parc avec ses fabriques, ses sculptures et ses bâtiments (cadastrée AW 167)	– 22 juillet 1991
– Église Saint-Georges, en totalité, comprenant l'église avec tous ses décors intérieurs et le cénotaphe du duc d'Albany, le parvis et son emmarchement, l'escalier d'accès au parvis, la chapelle mortuaire, la dépendance à usage de remise, l'espace paysager entourant l'église ainsi que la clôture et ses portails d'entrée, située 29 avenue du Roi Albert Ier (cad. CM18).	– 19 décembre 2023

Liste des monuments historiques inscrits	Date des arrêtés propres à chaque monument
– La Batterie de la Convention située sur l'île Sainte-Marguerite	– 6 juin 1933
– La chapelle de la Miséricorde dite chapelle des Pénitents noirs	– 6 juin 1933
– L'Oppidum du Mont Pézou (D 1, 51à 53 et 326) sur la commune de Vallauris	– 20 juin 1983
– Certaines parties de l'hôtel Carlton, Bd de la Croisette (cadastré BX 35)	– 29 août 1989
– Le parc et les jardins de Champfleuri situés 44-48 avenue Roi Albert/avenue de la Favorite, à l'exclusion des bâtiments récents qu'ils portent (cadastrés CL 111)	– 3 avril 1990
– Le kiosque à musique des Allées de la Liberté (BS 202)	– 3 avril 1990
– La villa Domergue et ses jardins (cadastrée DK 381, 383, 603, 604, 606)	– 19 septembre 1990
– Le parc Vallombrose et certaines parties de l'ancien Hôtel du Parc (AW 202)	– 10 juin 1993
– La totalité de la villa Romée avec le jardin et le sol de la parcelle (cadastrée AV102)	– 25 mars 1994
– Le Monument aux morts de la guerre 1914-1918 (en totalité), situé promenade de la Pantiéro et allées de la Liberté	– 22 février 2010
– Le Tombeau de Prosper Mérimée, situé au cimetière de Grand Jas	– 07 juin 2019
– L'Église orthodoxe Saint-Michel-Archange, les façades et toitures du presbytère et la partie du parc située au Nord et à l'Est du mur de clôture au centre de la propriété, situés 40 avenue Alexandre III (CI 119)	– 8 avril 2022